



Tarifs pour la saison

2024-2025

Pour la commune de Cugy*	Pour 2 demi-jours par semaine (enfants nés entre le 01.08.20 et le 31.07.21)	Fr. 110.- par mois, bricolage inclus
	Pour 1 demi-jour par semaine (enfants nés entre le 01.08.21 et le 31.07.22)	Fr. 90.- par mois, bricolage inclus
Pour les communes de Les Montets et Fétigny*	Pour 2 demi-jours par semaine (enfants nés entre le 01.08.20 et le 31.07.21)	Fr. 130.- par mois, bricolage inclus
	Pour 1 demi-jour par semaine (enfants nés entre le 01.08.21 et le 31.07.22)	Fr. 100.- par mois, bricolage inclus
Pour toutes les autres communes	Pour 2 demi-jours par semaine (enfants nés entre le 01.08.20 et le 31.07.21)	Fr. 150.- par mois, bricolage inclus
	Pour 1 demi-jour par semaine (enfants nés entre le 01.08.21 et le 31.07.22)	Fr. 110.- par mois, bricolage inclus
Frais d'inscription	Fr. 50.- par an	

* Les communes de Cugy, Les Montets et Fétigny sont signataires d'une convention avec notre association et participent aux frais d'écolage.

Toutes les communes du canton peuvent octroyer des subventions personnalisées en fonction du revenu imposable des familles.

L'écolage est fiscalement déductible.

Modalités d'inscription

- délai de rentrée des inscriptions : 30 avril 2024
- délai pour la confirmation des inscriptions : 31 mai 2024
- les inscriptions sont prises en compte selon les priorités suivantes :
 1. élèves des communes signataires d'une convention : a) Cugy, b) Les Montets, c) Fétigny
 2. tous les autres élèves selon l'ordre d'inscription

Note : les enfants d'un même cercle scolaire peuvent être séparés à la formation des classes.

Vesin, le 29 décembre 2023